

# INGENIERIE ET RESSOURCES (INTER) TERRITORIALES

## Structuration de la vie culturelle des territoires

### CONTEXTE

La participation de l'iddac devra permettre aux territoires aux intercommunalités ou bassins de vie - de renforcer les capacités d'agir des acteurs contribuant au vivre ensemble par des actions fédératrices et un appui technique permettant la pérennisation d'initiatives structurantes. Il s'agira alors de participer au diagnostic partagé des enjeux et des besoins spécifiques des territoires, à partir, entre autres, des données disponibles ou produites au sein des services du Département de la Gironde et des territoires et de proposer et mettre en œuvre l'ingénierie et l'accompagnement techniques nécessaires à la conception et à la réalisation des projets culturels de territoire en concertation avec les acteurs concernés et au plus près des spécificités locales.

### ENJEUX DEPARTEMENTAUX

- Accompagner les territoires intercommunaux dans la définition et la conception de leurs projets de territoire ;
- Articuler et mettre en cohérence les politiques sectorielles dans les territoires et permettre une meilleure coopération publique ;
- Lutter contre les inégalités territoriales en renforçant la solidarité pour une meilleure cohésion, soutenir et accompagner les mutualisations ;
- Développer des échanges et des ressources inter-territoriales ;
- Faciliter l'expression et la participation des habitants en s'appuyant sur les ressources territoriales.

### CADRE DEPARTEMENTAL

- Agenda 21
- Politiques territoriales.

### PUBLICS ET BENEFICIAIRES

- EPCI et Syndicats mixtes
- Habitants du territoire

### OBJECTIFS

- Apporter une ingénierie territoriale et une méthodologie de projet de territoire impliquant transversalité, coopération publique et prise en compte des habitants.
- Fournir des ressources et des services (aide technique, formations et appuis, ressources documentaires, ...) au plus près des territoires.
- Générer des réseaux communautaires (inter)territoriaux solidaires liant des acteurs de nature et de taille différente en s'appuyant sur des valeurs, des savoirs faire et les compétences de chacun.
- Créer des espaces de concertation, de partages d'expériences et de capitalisation afin de permettre de véritables mutualisations et d'approfondir la coopération publique. L'action nécessite une adhésion des membres aux principes et valeurs des politiques départementales et notamment de celles de la culture.
- Mutualiser des moyens humains, techniques et financiers pour un développement endogène et consolider l'emploi culturel.
- S'ouvrir en infra-départemental et en inter-départemental à des coopérations et échanges réciproques dans des espaces infranationaux et européens.

## OBJECTIFS SPECIFIQUES ET ACTIONS

- Mettre en œuvre des recensements et des diagnostics partagés territoriaux.
- Accompagner les recompositions territoriales et les EPCI volontaristes (Artolie, Réolais, Fronsadais, Montesquieu, Landes de Gascogne, ...).
- Accompagner en conseil, ingénierie et assistance à maîtrise d'ouvrage les projets de territoire intra-départementaux et inter-départementaux.
- Enrichir la présence culturelle et la permanence artistique au plus près des habitants comme facteur de développement et d'attractivité. L'action nécessite une collaboration entre acteurs des politiques sectorielles (sociales, touristiques, environnementales, éducatives, ...) et peut donner lieu à la mise en œuvre de Projets Artistiques et Culturels de Territoires (PACTe).
- Favoriser la mutualisation et développer des services et ressources, notamment en terme technique.
- Développer le périmètre territorial technique des antennes et créer des parcs prenant davantage en compte les besoins spécifiques et l'emploi territoriaux, notamment en milieu rural.

## PARTENAIRES

- REGION
- EPCI et syndicats mixtes
- EUROPE : Fonds structurels